

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/23

Écoquartier : bilan intermédiaire

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI

En préambule, l'Exécutif indique que les questions en suspens qui étaient importantes pour le développement du quartier ont été réglées avec le promoteur à la satisfaction de toutes les parties. Les conventions et contrats nécessaires ont été signés, concernant notamment la répartition des frais d'équipement et la fourniture énergétique. La Municipalité n'a plus eu à intervenir dans le déroulement du chantier qui suit le rythme prévu. Environ vingt-cinq logements sont déjà occupés, un signal positif pour le développement du quartier.

Mode de suivi entre la Commune et les propriétaires :

Jusqu'à présent, le suivi s'est fait de manière régulière entre le promoteur et la Municipalité, en particulier lors de différentes séances de chantier concernant des aspects essentiellement techniques. Il y a par ailleurs déjà eu un audit de départ dans le cadre du label Cité de l'énergie et un second audit devrait intervenir cet automne afin de faire un bilan après la mise en exploitation des premiers immeubles. Cet audit permettra de faire une revue globale de tous les critères liés au label, qui sont économiques, environnementaux et sociaux.

Forme de la participation des habitantes et habitants du quartier :

Selon le plan spécial, il pourrait effectivement y avoir un comité de quartier ou une association qui regroupe les propriétaires et les locataires afin de mettre en place un organe de coordination pour discuter de questions de vie commune et animer le quartier qui comprend des espaces publics. La forme n'est pas encore connue.

Rôle de la Commune en lien avec le quartier :

Le Conseil communal n'entend pas jouer un rôle particulier dans ce quartier. Comme pour tous les quartiers de Delémont, il continuera à porter un regard attentif sur son fonctionnement et se mettra à disposition des habitantes et habitants si il est interpellé sur des questions particulières qui concernent la Municipalité pour des aspects liés à des problématiques d'intérêt public. Le Conseil communal et son administration ne peuvent en effet pas intervenir dans chaque quartier pour un suivi détaillé. Par contre, des bilans périodiques continueront d'être faits en lien avec le label Site 2000 watts.

Biodiversité dans les espaces extérieurs :

À ce stade du projet, il n'est pas possible d'évaluer globalement le quartier puisqu'il est encore en construction. Il faut toutefois relever que le promoteur a indiqué qu'il remplirait ses obligations conformément au plan spécial et au permis délivré. Sur la première étape réalisée, le promoteur a planté tous les arbres prévus et procédé aux aménagements extérieurs planifiés.

Chemin de mobilité douce :

Le cheminement en mobilité douce sera garanti, tant au travers du quartier, une servitude de passage public étant inscrite, que dans sa périphérie le long de la Sorne. L'emplacement le long de la rivière a été légèrement adapté. Ce cheminement au bord du cours d'eau aura une double composition, pour moitié en « groise », pour moitié en surface dure pour les personnes à mobilité réduite, chaises roulantes et poussettes notamment.

Gestion des conflits éventuels :

La gestion des éventuels conflits, dans ce quartier comme dans tous les autres quartiers de la ville, sera traitée selon la nature des problèmes et leur complexité. D'une manière générale, le Conseil communal doit très peu intervenir dans les quartiers d'habitation, contrairement au centre-ville où il peut y avoir des tensions entre les usagers et des incivilités. Le Conseil communal tient à rappeler que des mesures sont déjà en place pour favoriser le bien-vivre ensemble et que les moyens à disposition seront utilisés autant dans ce quartier que dans les autres, la politique communale s'appliquant à l'ensemble du territoire communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 20 juin 2023